

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MONTCALM

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 13 novembre 2017, séance à laquelle assistaient M<sup>mes</sup> les Conseillères Guylaine Perreault, Myriam Arbour, Chantal Robichaud et MM. les Conseillers Denis Ricard, Sébastien Ricard et Clément Allard, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

**Ouverture de la séance (20 h)**

-----

2017-11-01  
Adoption de  
l'ordre du  
jour

Sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

-----

2017-11-02  
Approbation  
procès-verbal  
2 octobre  
2017

Sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

-----

2017-11-03  
Projection  
programme  
triennal  
d'immobili-  
sations

Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations (2018, 2019 et 2020) se définissent comme suit :

• **Infrastructures**

- Approvisionnement et traitement de l'eau, 2018 (1 200 000,00 \$)
- Autres infrastructures, parc et terrain de jeux 2018 (30 000,00 \$)
- Transport, chemins et rues, 2018 (1 300 000,00 \$)

• **Bâtiments**

- Hôtel de Ville et bibliothèque, 2018 (15 000,00 \$)
- Caserne, 2020 (20 000,00 \$)
- Salle communautaire 2019 (350 000,00 \$)

• **Terrains**

- Recherche en eau souterraine, 2017 (20 000,00 \$)

• **Véhicules, S/O**

• **Ameublement et équipement de bureau**

- Équipements de bureau, 2019 (10 000,00 \$)

• **Machinerie, outillage et équipement, S/O**

• **Autres actifs**

- Urbanisme, 2019 (25 000,00 \$)

-----

2017-11-04

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme sont déposées, aux membres du conseil, les prévisions budgétaires du comité pour l'exercice financier 2018, le total des prévisions budgétaires est de 5 600,00 \$ (revenus : 900 \$ ; dépenses : 5 600 \$), sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires du Comité consultatif d'urbanisme.

-----

2017-11-05

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**NOMINATION MEMBRES**

ATTENDU la tenue de l'élection générale de la Municipalité de Saint-Alexis le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE la réglementation prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme est composé de deux (2) membres du conseil et de trois (3) résidents de la Municipalité, nommés par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les personnes ci-après soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme en y précisant le terme pour la présente nomination :

- M. Clément Allard, conseiller en remplacement de M. Gaston Wolfe (volet élu) le mandat de M. Clément Allard prendra fin en avril 2019;
- M. Gaston Wolfe en remplacement de M. Sébastien Ricard (volet citoyen) le mandat de M. Gaston Wolfe prendra fin en avril 2018.

-----

2017-11-06

**AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER 2017-2018**  
**ACCEPTATION ET PAIEMENT**  
**N° 00026356-1-63023(14)-2017-07-03-47**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a procédé au cours de l'exercice financier 2017 à des travaux d'amélioration et/ou de construction de routes sur son réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention de 1 600,00 \$ pour les travaux précités ;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été exécutés à la satisfaction du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil approuve le présent rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux, lesquelles s'élèvent à 32 386,54 \$ ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- Le conseil recommande l'acceptation des travaux réalisés au réseau routier, de même que le paiement de l'ensemble des dépenses reliées au réseau routier municipal pour une somme totale de 32 386,54 \$.

-----

2017-11-07 Sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du  
Maire suppléant conseil municipal présents, que M. le Conseiller Denis Ricard, titulaire du poste numéro 2 soit nommé maire suppléant pour un (1) an.

-----

2017-11-08 M. le Maire, Robert Perreault, attribue une commission à chacun des membres du conseil  
Commissions pour la période allant jusqu'au prochain anniversaire de leur élection.  
Membres du conseil

<b>Attribution d'une commission à chacun des membres du conseil pour la période allant au prochain anniversaire de leur élection.</b>	
<b>Titulaire de la commission</b>	<b>Commission</b>
<i>Municipalité de Saint-Alexis</i>	
M <sup>me</sup> Guylaine Perreault Poste 1	<b>Administration générale</b> Gestion financière et administrative (finances) Bibliothèque Évaluation Activités d'investissement et la dette
M. Denis Ricard Poste 2	<b>Hygiène du milieu</b> Bâtiments municipaux Réseaux aqueduc, égouts sanitaire et pluvial Station de pompage eau potable Traitement des eaux usées Matières résiduelles (vidanges) Environnement Logement social (OMH) Politique familiale
M. Sébastien Ricard Poste 3	<b>Transport</b> Voirie municipale Réseau routier Déneigement Éclairage des rues Transport collectif
M <sup>me</sup> Myriam Arbour Poste 4	<b>Sécurité publique</b> Police Protection contre l'incendie Sécurité civile Fourrière municipale

M <sup>me</sup> Chantal Robichaud Poste 5	<b>Loisirs et culture</b> Centre communautaire Parc et terrain de jeux Organismes de loisirs récréatifs et culturels
M. Clément Allard Poste 6	<b>Aménagement et urbanisme</b> Zonage (CPTAQ) Réglementations d'urbanisme, schéma MRC Promotion et développement économique

2017-11-09

-----

**CAMP DE JOUR, ÉTÉ 2017**  
**CENTRE CULTUREL DU VIEUX COLLÈGE/SAINT-JACQUES**

- ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'un rapport relatif au sujet mis en titre émanant de la Municipalité de Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE la participation financière de la Municipalité de Saint-Alexis s'élève à 5 665,68 \$ plus taxes, ladite somme représentant un tarif par enfant au prorata du nombre total d'enfants inscrits au camp de jour, majoré de 25 %;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis procède au paiement de sa quote-part due à la Municipalité de Saint-Jacques, soit la somme de 5 665,68 \$ taxes incluses.

2017-11-10  
Coordonnateur  
Répondant  
Bibliothèque

-----

Relativement à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées de temps à autre par le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que M<sup>me</sup> la Conseillère Guylaine Perreault soit nommée répondant pour ladite Municipalité lui donnant ainsi droit de vote à l'assemblée générale annuelle et que le coordonnateur qui a charge de la Bibliothèque municipale, soit M. Yoland Roy, ceux-ci nommés pour assister à l'assemblée générale du CRSBP.

-----

**Point d'ordre n° 12**

**« Prévisions budgétaires 2018, écocentre municipal »**

Les membres du conseil n'ayant pas reçu la documentation requise au dossier, il est convenu de reporter le point d'ordre à une séance ultérieure.

-----

**APPUI**  
**MRC DE MONTCALM**  
**AIDE FINANCIÈRE**  
**INTERVENTIONS D'URGENCE HORS ROUTE**

ATTENDU l'adoption par la MRC de Montcalm le 26 septembre 2017, à sa séance ordinaire de la résolution portant le numéro 2017-09-9887, relative au programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier à l'effet :

- De confirmer au ministère de la Sécurité publique l'engagement de la MRC à établir un protocole local d'interventions d'urgence (PLIU) dans le cadre du volet 1, et ce, conditionnellement à ce que toutes les municipalités/ville de la MRC adhèrent audit programme;

Dont copie est annexée à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, d'appuyer la MRC de Montcalm dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique en regard du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ET QUE la Municipalité de Saint-Alexis adhère audit programme conditionnellement à ce que les municipalités/ville de la MRC de Montcalm y adhèrent également.

-----

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

- Déclaration d'intérêts des élus
  - Formulaire à être complétés par les élus (délai de 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection).
- Fermeture du bureau municipal, période des Fêtes
  - Il est convenu que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2017, à midi, au mardi 2 janvier 2018 inclusivement.
- Comité d'embellissement
  - Un rapport sommaire des dépenses reliées aux activités du Comité d'embellissement est déposé à la table du conseil pour information.
- Code d'éthique et de déontologie des élus
  - Un nouveau code d'éthique devra être adopté selon la procédure prescrite à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* pour le 1<sup>er</sup> mars 2018, suite à l'élection du 5 novembre 2017. Les nouveaux membres du conseil devront obligatoirement suivre une formation à cet égard.

■ Profil financier 2017 – MAMOT

- Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil le Profil financier 2017 de la Municipalité de Saint-Alexis en comparaison des autres municipalités se situant dans la même strate de population (de 0 à 1999).

-----

2017-11-12  
Adoption des  
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

**Comptes pré-autorisés payés**

Rémunération des élus et salaires des employés 31211,53 \$

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal

26565,65 \$

57777,18 \$

**Comptes à payer**

ABC Environnement inc.	878,12 \$
Linda Bernier (La paysagère)	270,00
BuroPlus Martin	556,26
Cantine Thérèse	37,96
Centre jardin Excels	1212,92
Centre de jardins Marius Guilbault	1373,96
Centre du ponceau Courval	14226,00
Chemaction	1049,72
Christine Jobin, soutien informatique	150,00
Cométal inc.	175,91
Dunton, Rainville, avocats et notaires	1340,75
EBI Environnement inc.	419,66
Élection municipale 2017	722,44
Entretien pays vert	3689,34
Épicerie, boucherie Caro-Dan senc	32,81
Fédération québécoise des municipalités	1770,62
Fonds d'information sur le territoire	24,00
Génératrice Drummond 1981 inc.	1421,55
Groupe ISM	28,74
Jean-Pierre et Danielle C. Lavoie	165,00
Laboratoires Environex	554,88
Lafortune Traiteur	92,00
Les éditions juridiques FD	3210,11
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	5830,80
Lignes M.D. inc.	143,72
L'Inspecteur canin	557,63
M. Robert Riopel	300,00
Marché Anny Brouillette et filles	97,64
M. Robert Perreault, maire	751,42
M <sup>me</sup> Guylaine Perreault, conseillère	654,46
M <sup>me</sup> Martine Piette	54,35
M. Denis Ricard, conseiller	143,05
M. Louis Ricard, conseiller	612,31
M. Rémy Lanoue, directeur général et secrétaire-trésorier	86,69
M <sup>me</sup> Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	1781,08
M <sup>me</sup> Carole Lavallée, coordonnatrice act. culturelles, loisirs, comm.	26,36
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	606,10
MRC de Montcalm	3190,11

Municipalité de Sainte-Julienne	6709,52
O. Coderre et fils ltée	2766,57
PG Solutions inc.	1218,74
Postes Canada	167,52
Ricard Groupe Conseil	3170,15
Serge Daigle, entrepreneur électricien	1317,03
Sintra inc.	289,69
Sonic, succursale Joliette – Propane	3120,70
Soudure et usinage Nortin inc.	172,98
SPL Pavé-uni	6668,55
Techniclim inc.	894,05
Transport Syl-20 inc.	3238,85
Univar Canada ltée	1672,70
Xerox Canada ltée	<u>283,12</u>
	<u>79928,64 \$</u>

-----

2017-11-13

**EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS**

ATTENDU l'ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexis;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection à l'effet que la candidature de M<sup>me</sup> Annie Frenette, soit retenue selon les modalités établies entre les parties;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- De convenir d'un contrat de travail avec M<sup>me</sup> Annie Frenette selon les modalités convenues entre les parties rétroactivement au 18 septembre 2017;
- M<sup>me</sup> Annie Frenette soit nommée au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis;
- Le maire et le conseiller titulaire de la commission « *Administration générale* » soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer le contrat de travail à intervenir donnant plein effet à la présente résolution;
- M. Rémy Lanoue soit nommé et retenu comme soutien au personnel administratif de la Municipalité;
- La présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 2017-09-07 adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis à sa séance du 11 septembre 2017.

-----

2017-11-14

**CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM**  
**SIGNATAIRES AUTORISÉS**  
**DÉLÉGATION POUVOIRS**

Sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le Maire, M. Robert Perreault, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Annie Frenette, soient les représentants de la Municipalité de Saint-Alexis à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de Montcalm.

- Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, pour et au nom de la Municipalité :
  - Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
  - Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
  - Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
  - Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorier ou l'adjointe de ce dernier exercera seule les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés par la signature des deux mandataires.

ET QU'

Au cas d'absence, d'incapacité d'agir ou de vacance, que le maire soit remplacé par le maire suppléant et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit remplacée par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en fonction étant M<sup>me</sup> Martine Thibodeau.

-----

2017-11-15

Sur proposition de M<sup>me</sup> la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

*« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
Robert Perreault,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Rémy Lanoue,  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

-----